

**Commune de PLAN DE BAIX (Drôme)**  
**Procès-Verbal du CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 31 mars 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le trente et un mars, à 18 heures et 30 minutes,  
le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente, sous la présidence de M. Daniel COTTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 8  
Ont pris part à la délibération : 8  
Date de convocation du Conseil Municipal : 14/03/2025

**Présents** : M. Daniel COTTON, Mme Christine TERRAIL, M. Jean François FAURE,  
M. Christophe SARAYOTIS, M. Jean PUZENAT, M. Frank BRESSON, M.  
Pierre VIEUX, Mme Jeanne RODRIGUEZ

Mme Christine TERRAIL est nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal valide le Procès Verbal de la dernière séance du conseil à l'unanimité.

**1/ Vote des taux d'imposition 2025**

Le Conseil a décidé à l'unanimité de conserver les taux d'impôts directs votés en 2024:

- Taxe foncière sur les propriétés bâties = 14,49 (part communale) + 15.51 (part Départementale) = 30,00 %
- Taxe sur le foncier non bâti = 96,01 %

Le Conseil Municipal adopte les mêmes taux fixés par l'intercommunalité pour l'année, afin d'en percevoir les produits :

- Cotisation foncière des entreprises (CFE)
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)
- Taxe d'Habitation (TH) sur les Résidences secondaires = 10,40 %

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le taux fixé par les services fiscaux pour l'année, afin d'en percevoir les produits la :

- **Taxe d'Habitation (TH) sur les locaux vacants = 10,40 %**

**2/ Comptes de gestion 2024**

Suite à la présentation de la secrétaire de Mairie, le Maire vise les comptes de gestion pour chaque budget M57 « commune » et M49 « eau et assainissement » et certifie que les titres à recouvrer et les mandats émis sont conformes à ses écritures. Les comptes de gestions sont ensuite soumis au Conseil qui donne son approbation à l'unanimité pour les deux budgets.

**3/ Comptes Administratifs 2024 « commune »**

Suite à la présentation de la secrétaire de Mairie des documents comptables issus des deux budgets de l'exercice clos ; le Maire, ne prenant pas part au vote des comptes administratifs, s'est retiré de la séance à 19h50, après avoir désigné M. Faure - son second adjoint - Président de séance.

L'assemblée délibérante adopte à l'unanimité des membres présents le compte administratif du budget COMMUNE et arrête ainsi les comptes :

**INVESTISSEMENT :**

Dépenses : Prévu au BP 2024 : 484 091,00 €

Réalisé :	251 187,52 €
Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes :	Prévu :	484 091,00 €
	Réalisé :	126 459,28 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

#### **FONCTIONNEMENT :**

Dépenses :	Prévu au BP 2024 :	334 422,91 €
	Réalisé :	168 883,52 €

Recettes:	Prévu :	334 422,91 €
	Réalisé :	362 057,06 €

#### **RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE :**

<b>Investissement : DÉFICITAIRE</b>	<b>- 124 728,24 €</b>
Fonctionnement : EXCÉDENTAIRE	+ 193 173,54 €
<b>Résultat global :</b>	<b>+ 68 445,30 €</b>

### **3/ Comptes administratifs 2024 « eau et assainissement »**

L'assemblée délibérante adopte à la majorité (Résultats des votes : 6 « Pour », 1 « Contre ») le compte administratif du budget M49 et arrête ainsi les comptes :

#### **INVESTISSEMENT :**

Dépenses :	Prévu au BP 2024 :	253 170,90 €
	Réalisé :	39 049,83 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes :	Prévu au BP 2023 :	253 170,90 €
	Réalisé :	172 531,89 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

#### **FONCTIONNEMENT :**

Dépenses :	Prévu :	81 911,93 €
	Réalisé :	70 215,72 €

Recettes :	Prévu :	81 911,93 €
	Réalisé :	76 224,32 €

#### **RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2023:**

Investissement :	+ 133 482,06 €
Fonctionnement :	+ 6 008,60 €
<b>Résultat global :</b>	<b>+ 139 490,66 €</b>

Le Maire reprend la séance et donc sa présidence à 20h00.

La secrétaire de Mairie nous tient informé de l'état de la dette : 3 emprunts en cours (2 sur le budget Eau et 1 sur le budget principal) et de l'état des amortissements des immobilisations et des subventions d'équipement reçues au budget eau/asst.

#### **4/ Affectation des résultats d'exercice 2024 sur 2025**

Le Conseil décide à l'unanimité des membres présents de procéder à l'affectation des résultats d'exercice excédentaires et des restes à réaliser à chaque budget prévisionnel 2024. Sur le BP commune, la somme de **124 728,24€** est affectée en réserve au compte 1068 dédié à l'investissement.

#### **5/ Budget Primitif 2025 « Commune »**

La secrétaire de Mairie présente à l'assemblée le budget primitif 2025 de la commune élaboré avec la non variation des taux d'imposition sur les Propriétés bâties et non bâties.

Considérant que le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

**419 194,44 € en section d'investissement**

**277 005,30 € en section de fonctionnement**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote et approuve à la majorité le budget primitif présenté.

#### **6/ Budget Primitif 2025 « Eau et Assainissement »**

La secrétaire de Mairie présente à l'assemblée le budget primitif 2025 du service Eau et assainissement.

Celui-ci s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

**211 666,53 € en section d'investissement**

**104 157,79 € en section de fonctionnement**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote et approuve à la majorité (Résultats des votes : 7 « Pour », 1 « Contre ») le budget primitif présenté pour 2025.

**La séance est levée à 22h30**

**Le prochain Conseil Municipal se réunira le LUNDI 14 avril 2025 à 18h30**

La Première adjointe  
Christine TERRAIL



Le Maire,  
Daniel COTTON

